

Le collège René Cassin de Saint André les Alpes recrute :

Assistant d'Education

Missions

Les missions de l'assistant d'éducation s'exercent dans le cadre de la fonction publique avec ses obligations d'éthique, de réserve, de neutralité.

Dans le second degré, sous l'autorité du chef d'établissement, les assistants d'éducation participent à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves. Ils assurent notamment :

- Les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration.
- L'appel et l'enregistrement des absences/retards des élèves.
- Le respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité.
- La surveillance des retenues des élèves.
- L'encadrement, l'aide à l'étude et aux devoirs et l'accompagnement individualisé.
- La participation à toute activité éducative, sportive, sociale, artistique ou culturelle complémentaire aux enseignements.
- L'aide à l'intégration collective des élèves handicapés.

La fiche de poste ne décrit pas les activités de façon exhaustive. L'assistant d'éducation peut être amené à réaliser d'autres activités selon les besoins du service.

Diplômes / Formation / Expérience requise

- Le diplôme du baccalauréat (niveau IV) est exigé.
- Une expérience en animation ou en accompagnement d'adolescents est un atout.

Compétences requises pour le poste

Pour réussir dans les missions d'assistant d'éducation, il faut :

- Observer et diriger les dynamiques entre adolescents, tout en gardant la distance d'un adulte
- Savoir gérer les situations conflictuelles, être réactif
- Maîtriser la mécanique du contrôle des absences
- Travailler en équipe en étant rigoureux, ponctuel et constructif
- Savoir respecter la confidentialité
- Savoir appliquer la réglementation
- Être en capacité de nouer des relations de confiance avec élèves, familles et partenaires de la communauté éducative
- Être capable d'apporter de l'aide scolaire tout au long du contrat
- Faire bénéficier l'équipe d'un esprit initiative (projets, création et animation de clubs)

Contrat

Le poste est un CDD d'une durée d'un an, renouvelable jusqu'à 6 années.

Salaires

L'assistant d'éducation est rémunéré au SMIC quelle que soit son ancienneté. Le collège recrute pour des postes à 100% ou moins, jusqu'à 50 %, selon les besoins du service.

Si vous êtes intéressé(e), envoyez votre CV et votre lettre de motivation au secrétariat du collège :

ce.0040019z@ac-aix-marseille.fr

Pour plus d'informations : 04 92 89 01 25